

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 163

présenté par

M. Potier, M. Echaniz, Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, M. Baptiste,
Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul,
M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 6

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« 3° À la fin de la dernière phrase du premier alinéa de l'article L. 830-1 du code rural et de la pêche maritime, les mots : « et sur l'innovation technologique » sont remplacés par les mots : « , sur l'innovation technologique et sur le développement de la recherche sur l'ensemble de la chaîne de valeurs des filières, de l'amont à l'aval. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à stimuler l'innovation sur l'aval des filières, pour inciter les acteurs de l'agro-alimentaire à trouver des solutions destinées à réduire les contraintes pesant sur les agriculteurs, lesquelles bloquent les changements de pratiques.

Une transition pérenne des systèmes de production vers une moindre consommation de pesticides ne peut se faire sans les filières. Cela passe notamment par le développement de filières à bas niveaux d'intrants territorialisées, ce qui nécessite la mise en place de politiques publiques spécifiques favorisant leur émergence et leur consolidation.

Actuellement, l'approche est trop partielle. Les instituts techniques, par exemple, ne relèvent que d'interprofessions courtes, jusqu'à la première transformation. Ainsi, tous les enjeux relatifs à l'aval des filières constituent pratiquement un angle mort de la recherche.